

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 20 octobre 2020

Date de convocation : 12 octobre 2020

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	présent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	
ARTHON	Titulaire	Pascal BAVOUZET	excusée
	Suppléant	Nathalie JAMET	présente
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	présent
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Christophe BAILLET	excusé
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	présent
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Michel GEORJON	présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	excusée
	Suppléante	Catherine RUET	présente
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Catherine DUPONT	présente
	Suppléante	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	absente
	Suppléant	Cécile ARTACHO	absente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	présent
	Suppléante	Fabien BISTON	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	présent
	Suppléante	Philippe DEVAULT	
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	présent
	Suppléant	.velyne PETIOT	présente
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	excusé
	Suppléante	Annabelle LELONG	excusée
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	présent
	Suppléante	Mathilde FOUCHET	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	présent
	Suppléant	Stéphane PETIT	
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	présent
	Suppléant	Agnès PERROT	
MONTIERCHAUME	Titulaire	Jean-Pierre LEMIÈRE	présent
	Suppléant	Sabrina GAUGUERY-PASCAL	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	absent
	Suppléant	Patrick BAUCHÉ	absent
SASSIERGES-SAINTE-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	excusé
	Suppléant	Valérie GERBAUD	excusée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE - BRENNE			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	absente
	Suppléant	Patrick BOURBON	absent
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	excusé
	Suppléante	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	présent
	Suppléante	Olivier PONROY	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	présent
	Suppléant	Christophe MORIN	
MÉOBECQ	Titulaire	Dany BADET	présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEULLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	présent
	Suppléant	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	présent
	Suppléant	Séverine GAGNERON	présente
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	présent
	Suppléant	Martine BOPPER	
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FEGUE	présente
	Suppléant	Séverine CHAUVIN	présente
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	présent
	Suppléant	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	présent
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Mélanie CHAPUIS	absente
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	présent
CHÂTEAUROUX 1	Michel BLONDEAU	excusé
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	absent
CHÂTEAUROUX 3	Marc FLEURET	excusé
LEVROUX	Éric VAN REMOORTERE	absent
SAINT GAULTIER	Lydie LACOU	présente

Membres en exercice	37
Membres présents	26
Jacques BREUILLAUD donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Nicolas THOMAS donne pouvoir à Xavier ELBAZ	1
Membres ayant pris part aux votes	28

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

INVITÉS (ÉES)		
Kaltoum BENMANSOUR	CRCVL	absente
Gérard NICAUD	CRCVL	absent
Hélène NIEUL	ERCVL 36	présente
Corinne JOUHANNEAU	ERCVL 36	présente
Caroline GAUTHIER-PERRAT	CCVIB	absente
Alexis CHOUTET	Châteauroux Métropole	absent
Isabelle HANNEQUART	Conseil de Développement	présente
Serge LACOT	Conseil municipal de Niherne	présent
Christelle GERMAIN	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Élodie JOLIVEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Viviana BENARD-GILLET	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Françoise MEICHE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 20 octobre 2020

Le Comité syndical, s'est réuni en l'an deux mil vingt le mardi vingt octobre à dix-huit heures à Nihérne, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le douze octobre deux mil vingt.

Présents : Nathalie JAMET (représente Pascale BAVOUZET), Catherine DUPONT, Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (représente Gil AVÉROUS), Dany BADET, Denis MERIGO (représente Christophe BAILLIET), Christian BARON, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON, Bernard HUARD de VERNEUIL, Jean-Pierre LEMIÈRE, Bruno MARDELLE (avec sa suppléante Séverine GAGNERON), Patrice PERRAT, Claude NIVET, Jean PINIER (avec sa suppléante Évelyne PETIOT) Christophe VANDAELE, Régis BLANCHET, Philippe YVON, Lydie LACOU, Catherine RUET (représente Chantal MONJOINT), Sylvie OBOUH-FEGUE (avec sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Excusés : Pascale BAVOUZET (représentée par sa suppléante Nathalie JAMET), Gil AVÉROUS (représenté par son suppléant Stéphane ZECCHI), Christophe BAILLIET (représenté par son suppléant Denis MERIGOT), Chantal MONJOINT (représentée par sa suppléante Catherine RUET), Jacques BREUILLAUD (avec sa suppléante Annabelle LELONG), Marc BLANCHET (avec sa suppléante Valérie GERBAUD), Michel BLONDEAU, Marc FLEURET, Nicolas THOMAS.

Absents : Martine LACOTTE, Ludovic RÉAU, Bernadette VILLEMONT, Mélanie CHAPUIS, Jean-Yves HUGON, Éric VAN REMOORTERE.

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 5 mars 2020

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical du 5 mars 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 20 octobre 2020

Le Comité syndical, s'est réuni en l'an deux mil vingt le mardi vingt octobre à dix-huit heures à Niherne, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le douze octobre deux mil vingt.

Présents : Nathalie JAMET (représente Pascale BAVOUZET), Catherine DUPONT, Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (représente Gil AVÉROUS), Dany BADET, Denis MERIGO (représente Christophe BAILLIET), Christian BARON, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON, Bernard HUARD de VERNEUIL, Jean-Pierre LEMIERE, Bruno MARDELLE (avec sa suppléante Séverine GAGNERON), Patrice PERRAT, Claude NIVET, Jean PINIER (avec sa suppléante Évelyne PETIOT) Christophe VANDAELE, Régis BLANCHET. Philippe YVON, Lydie LACOU, Catherine RUET (représente Chantal MONJOINT), Sylvie OBOUH-FEGUE (avec sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Excusés : Pascale BAVOUZET (représentée par sa suppléante Nathalie JAMET), Gil AVÉROUS (représenté par son suppléant Stéphane ZECCHI), Christophe BAILLIET (représenté par son suppléant Denis MERIGOT), Chantal MONJOINT (représentée par sa suppléante Catherine RUET), Jacques BREUILLAUD (avec sa suppléante Annabelle LELONG), Marc BLANCHET (avec sa suppléante Valérie GERBAUD), Michel BLONDEAU, Marc FLEURET, Nicolas THOMAS.

Absents : Martine LACOTTE, Ludovic RÉAU, Bernadette VILLEMONT, Mélanie CHAPUIS, Jean-Yves HUGON, Éric VAN REMOORTERE.

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 8 septembre 2020

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical 8 septembre 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 20 octobre 2020

Le Comité syndical, s'est réuni en l'an deux mil vingt le mardi vingt octobre à dix-huit heures à Niherne, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le douze octobre deux mil vingt.

Présents : Nathalie JAMET (représente Pascale BAVOUZET), Catherine DUPONT, Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (représente Gil AVÉROUS), Dany BADET, Denis MERIGO (représente Christophe BAILLIET), Christian BARON, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON, Bernard HUARD de VERNEUIL, Jean-Pierre LEMIERE, Bruno MARDELLE (avec sa suppléante Séverine GAGNERON), Patrice PERRAT, Claude NIVET, Jean PINIER (avec sa suppléante Évelyne PETIOT) Christophe VANDAELE, Régis BLANCHET, Philippe YVON, Lydie LACOU, Catherine RUET (représente Chantal MONJOINT), Sylvie OBOUH-FEGUE (avec sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Excusés : Pascale BAVOUZET (représentée par sa suppléante Nathalie JAMET), Gil AVÉROUS (représenté par son suppléant Stéphane ZECCHI), Christophe BAILLIET (représenté par son suppléant Denis MERIGOT), Chantal MONJOINT (représentée par sa suppléante Catherine RUET), Jacques BREUILLAUD (avec sa suppléante Annabelle LELONG), Marc BLANCHET (avec sa suppléante Valérie GERBAUD), Michel BLONDEAU, Marc FLEURET, Nicolas THOMAS.

Absents : Martine LACOTTE, Ludovic RÉAU, Bernadette VILLEMONT, Mélanie CHAPUIS, Jean-Yves HUGON, Éric VAN REMOORTERE.

Approbation des délégations du président

Les délégations de compétences à donner au président du Pays sont :

1°) de charger le président jusqu'à la fin de son mandat, par la délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

En matière de finances et de comptabilité publique :

- Les désaffectations et réaffectations de crédits au sein d'un même chapitre.
- La signature des titres et mandats par voie dématérialisée.
- La création, modification, suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement du syndicat dans le cadre des imputations budgétaires et la fixation des modalités de fonctionnement de ces régies.
- L'approbation des mandats spéciaux.
- La signature des courriers et des conventions par voie dématérialisée.
- La signature des demandes de subventions au profit de la structure.
- La signature des conventions de partenariat à titre gracieux.
- La signature des conventions auprès de prestataires.
- La mobilisation annuelle d'une ligne de trésorerie dans la limite de 150 000 euros.

En matière de commande publique :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres après décision du Comité syndical sur l'opportunité de la commande publique et après validation par les membres du Bureau syndical du choix du ou des prestataires ; ainsi que les avenants.
- La signature des conventions de groupement de commandes.

En matière d'assurance :

- La passation des contrats d'assurances et tout acte d'exécution.
- L'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes.

En matière de gestion administrative :

- La signature des contrats de travail à durée déterminée pour remplacer les fonctionnaires momentanément indisponibles.
- La signature des contrats de travail à durée déterminée pour les postes de chargé de mission après décision du Comité syndical.
- Procéder aux remboursements de frais au personnel et collaborateurs occasionnels, sur présentation d'un justificatif d'une dépense dont le principe est validé par la structure préalablement à sa réalisation.
- Conclure les conventions de mise à disposition de personnel ou les conventions de mutualisation de services avec les structures bénéficiaires.
- La signature des conventions avec les établissements professionnels ou d'enseignement ayant pour objet l'accueil des stagiaires et leur rémunération éventuelle ainsi que tout acte y afférent.
- La signature des baux.
- La décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 500 euros.
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

En matière d'urbanisme :

- La délivrance d'avis inhérents au SCoT après avis des membres du Bureau syndical.
- La participation à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial et à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

En matière d'action en justice :

- La décision d'intenter, au nom du syndicat mixte, les actions en justice ou de défendre la structure dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense y compris en intervention volontaire en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile au nom du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

2°) De prévoir qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions soient exécutées par les vice-présidents.

3°) Rappelle que le président pourra inviter le Comité syndical à se prononcer sur le rattachement d'une question à sa compétence ainsi que le vote de celle-ci.

4°) Rappelle que lors de chaque réunion du Pays, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et les vice-présidents par délégation du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE les délégations de compétences au président.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 20 octobre 2020

Le Comité syndical, s'est réuni en l'an deux mil vingt le mardi vingt octobre à dix-huit heures à Niherne, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le douze octobre deux mil vingt.

Présents : Nathalie JAMET (représente Pascale BAVOUZET), Catherine DUPONT, Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (représente Gil AVÉROUS), Dany BADET, Denis MERIGO (représente Christophe BAILLIET), Christian BARON, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON, Bernard HUARD de VERNEUIL, Jean-Pierre LEMIÈRE, Bruno MARDELLE (avec sa suppléante Séverine GAGNERON), Patrice PERRAT, Claude NIVET, Jean PINIER (avec sa suppléante Évelyne PETIOT) Christophe VANDAELE, Régis BLANCHET. Philippe YVON, Lydie LACOU, Catherine RUET (représente Chantal MONJOINT), Sylvie OBOUH-FEGUE (avec sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Excusés : Pascale BAVOUZET (représentée par sa suppléante Nathalie JAMET), Gil AVÉROUS (représenté par son suppléant Stéphane ZECCHI), Christophe BAILLIET (représenté par son suppléant Denis MERIGOT), Chantal MONJOINT (représentée par sa suppléante Catherine RUET), Jacques BREUILLAUD (avec sa suppléante Annabelle LELONG), Marc BLANCHET (avec sa suppléante Valérie GERBAUD), Michel BLONDEAU, Marc FLEURET, Nicolas THOMAS.

Absents : Martine LACOTTE, Ludovic RÉAU, Bernadette VILLEMONT, Mélanie CHAPUIS, Jean-Yves HUGON, Éric VAN REMOORTERE.

Approbation des délégations des vice-présidents

Les délégations de compétences à donner aux vice-présidents du Pays sont les suivantes :

- Nicolas THOMAS, 1^{er} vice-président : attractivité, cadre de vie et Indre à Vélo
- Gil AVÉROUS, 2^{ème} vice-président : projet alimentaire territorial et démocratie participative
- Régis BLANCHET, 3^{ème} vice-président : économie et politiques contractuelles
- Jean PINIER, 4^{ème} vice-président : environnement, biodiversité et Natura 2000

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE les délégations de compétences aux vice-présidents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 20 octobre 2020

Le Comité syndical, s'est réuni en l'an deux mil vingt le mardi vingt octobre à dix-huit heures à Niherne, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le douze octobre deux mil vingt.

Présents : Nathalie JAMET (représente Pascale BAVOUZET), Catherine DUPONT, Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (représente Gil AVÉROUS), Dany BADET, Denis MERIGO (représente Christophe BAILLIET), Christian BARON, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON, Bernard HUARD de VERNEUIL, Jean-Pierre LEMIÈRE, Bruno MARDELLE (avec sa suppléante Séverine GAGNERON), Patrice PERRAT, Claude NIVET, Jean PINIER (avec sa suppléante Évelyne PETIOT) Christophe VANDAELE, Régis BLANCHET, Philippe YVON, Lydie LACOU, Catherine RUET (représente Chantal MONJOINT), Sylvie OBOUH-FEGUE (avec sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Excusés : Pascale BAVOUZET (représentée par sa suppléante Nathalie JAMET), Gil AVÉROUS (représenté par son suppléant Stéphane ZECCHI), Christophe BAILLIET (représenté par son suppléant Denis MERIGOT), Chantal MONJOINT (représentée par sa suppléante Catherine RUET), Jacques BREUILLAUD (avec sa suppléante Annabelle LELONG), Marc BLANCHET (avec sa suppléante Valérie GERBAUD), Michel BLONDEAU, Marc FLEURET, Nicolas THOMAS.

Absents : Martine LACOTTE, Ludovic RÉAU, Bernadette VILLEMONT, Mélanie CHAPUIS, Jean-Yves HUGON, Éric VAN REMOORTERE.

Approbation des délégations des membres du bureau

Les délégations de compétences à donner aux membres du bureau sont les suivantes :

- rendre un avis sur les dossiers présentés dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2018-2024,
- préparer le bilan à mi-parcours du CRST (1^{er} semestre 2021),
- préparer les futures politiques contractuelles,
- émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le SCoT. A ce titre, quand les délais de saisine le permettent, il est consulté, entre autres, sur les procédures d'élaboration, de révision ou de modification de POS, PLU, cartes communales, PLH, plan de mobilité, Commission Départementale d'Aménagement Commercial, etc.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE les délégations de compétences aux membres du bureau.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 20 octobre 2020

Le Comité syndical, s'est réuni en l'an deux mil vingt le mardi vingt octobre à dix-huit heures à Niherne, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le douze octobre deux mil vingt.

Présents : Nathalie JAMET (représente Pascale BAVOUZET), Catherine DUPONT, Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (représente Gil AVÉROUS), Dany BADET, Denis MERIGO (représente Christophe BAILLIET), Christian BARON, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON, Bernard HUARD de VERNEUIL, Jean-Pierre LEMIERE, Bruno MARDELLE (avec sa suppléante Séverine GAGNERON), Patrice PERRAT, Claude NIVET, Jean PINIER (avec sa suppléante Évelyne PETIOT) Christophe VANDAELE, Régis BLANCHET. Philippe YVON, Lydie LACOU, Catherine RUET (représente Chantal MONJOINT), Sylvie OBOUH-FEGUE (avec sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Excusés : Pascale BAVOUZET (représentée par sa suppléante Nathalie JAMET), Gil AVÉROUS (représenté par son suppléant Stéphane ZECCHI), Christophe BAILLIET (représenté par son suppléant Denis MERIGOT), Chantal MONJOINT (représentée par sa suppléante Catherine RUET), Jacques BREUILLAUD (avec sa suppléante Annabelle LELONG), Marc BLANCHET (avec sa suppléante Valérie GERBAUD), Michel BLONDEAU, Marc FLEURET, Nicolas THOMAS.

Absents : Martine LACOTTE, Ludovic RÉAU, Bernadette VILLEMONT, Mélanie CHAPUIS, Jean-Yves HUGON, Éric VAN REMOORTERE.

Indemnités de fonction du président et vice-présidents

Les indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des syndicats mixtes ouverts sont régis par les articles L.5211-12, R.5211-4 pour les dispositions générales et R.5723-1 du CGCT.

INDEMNITES MAXIMALES AU 1er JANVIER 2019						
Population	Président			Vice-présidents		
	% de l'IB 1027	Montant des indemnités		% de l'IB 1027	Montant des indemnités	
		Mensuelles	Annuelles		Mensuelles	Annuelles
de 50 000 à 99 999 habitants	14,77%	574,46 €	6 893,57 €	5,91%	229,86 €	2 758,36 €

Suite à l'installation du nouveau Comité syndical, il est proposé d'attribuer à compter du 8 septembre 2020 :

- au président du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre une indemnité au taux maximum de l'indice 1027 pour la strate de population de 50 000 à 99 999 habitants soit 14,77 %,
- aux vice-présidents du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre une indemnité au taux maximum de l'indice 1027 pour la strate de population de 50 000 à 99 999 habitants soit 5,91 %.

Les dépenses d'indemnités de fonction seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour les exercices 2020 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE les indemnités de fonction destinées au président et aux vice-présidents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 20 octobre 2020

Le Comité syndical, s'est réuni en l'an deux mil vingt le mardi vingt octobre à dix-huit heures à Niherne, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le douze octobre deux mil vingt.

Présents : Nathalie JAMET (représente Pascale BAVOUZET), Catherine DUPONT, Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (représente Gil AVÉROUS), Dany BADET, Denis MERIGO (représente Christophe BAILLIET), Christian BARON, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON, Bernard HUARD de VERNEUIL, Jean-Pierre LEMIERE, Bruno MARDELLE (avec sa suppléante Séverine GAGNERON), Patrice PERRAT, Claude NIVET, Jean PINIER (avec sa suppléante Évelyne PETIOT) Christophe VANDAELE, Régis BLANCHET. Philippe YVON, Lydie LACOU, Catherine RUET (représente Chantal MONJOINT), Sylvie OBOUH-FEGUE (avec sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Excusés : Pascale BAVOUZET (représentée par sa suppléante Nathalie JAMET), Gil AVÉROUS (représenté par son suppléant Stéphane ZECCHI), Christophe BAILLIET (représenté par son suppléant Denis MERIGOT), Chantal MONJOINT (représentée par sa suppléante Catherine RUET), Jacques BREUILLAUD (avec sa suppléante Annabelle LELONG), Marc BLANCHET (avec sa suppléante Valérie GERBAUD), Michel BLONDEAU, Marc FLEURET, Nicolas THOMAS.

Absents : Martine LACOTTE, Ludovic RÉAU, Bernadette VILLEMONT, Mélanie CHAPUIS, Jean-Yves HUGON, Éric VAN REMOORTERE.

Désignation de représentants du Pays Castelroussin Val de l'Indre au sein de divers organismes extérieurs et comités de suivi

La désignation de membres du syndicat mixte représentant le Pays au sein de divers organismes extérieurs et comités de suivi est proposée comme suit :

- A2i : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Nicolas THOMAS (suppléant)
- Initiative Indre : Jean PINIER (titulaire) et Régis BLANCHET (suppléant)
- Association des producteurs fermiers du Pays Castelroussin (APFPC) : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Gil AVÉROUS (suppléant)
- Cagette & Fourchette : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Gil AVÉROUS (suppléant)
- Fer Val de l'Indre : Christophe VANDAELE (titulaire) et Bruno MARDELLE (suppléant)
- Comité national d'action sociale (CNAS) : Luc DELLA-VALLE (titulaire)
- A3P : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Nicolas THOMAS (suppléant)
- Adéfibois : Patrice BOIRON (titulaire) et Michel GEORJON (suppléant)
- Comité de suivi TVB : Jean PINIER, Jean-Michel FORT, Patrice BOIRON et Jacques HUARD DE VERNEUIL
- Comité de programmation LEADER : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Régis BLANCHET (suppléant)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- APPROUVE la désignation de ces représentants du syndicat mixte au sein de divers organismes extérieurs et comités de suivi.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 20 octobre 2020

Le Comité syndical, s'est réuni en l'an deux mil vingt le mardi vingt octobre à dix-huit heures à Niherne, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le douze octobre deux mil vingt.

Présents : Nathalie JAMET (représente Pascale BAVOUZET), Catherine DUPONT, Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (représente Gil AVÉROUS), Dany BADET, Denis MERIGO (représente Christophe BAILLIET), Christian BARON, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON, Bernard HUARD de VERNEUIL, Jean-Pierre LEMIERE, Bruno MARDELLE (avec sa suppléante Séverine GAGNERON), Patrice PERRAT, Claude NIVET, Jean PINIER (avec sa suppléante Évelyne PETIOT) Christophe VANDAELE, Régis BLANCHET. Philippe YVON, Lydie LACOU, Catherine RUET (représente Chantal MONJOINT), Sylvie OBOUH-FEGUE (avec sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Excusés : Pascale BAVOUZET (représentée par sa suppléante Nathalie JAMET), Gil AVÉROUS (représenté par son suppléant Stéphane ZECCHI), Christophe BAILLIET (représenté par son suppléant Denis MERIGOT), Chantal MONJOINT (représentée par sa suppléante Catherine RUET), Jacques BREUILLAUD (avec sa suppléante Annabelle LELONG), Marc BLANCHET (avec sa suppléante Valérie GERBAUD), Michel BLONDEAU, Marc FLEURET, Nicolas THOMAS.

Absents : Martine LACOTTE, Ludovic RÉAU, Bernadette VILLEMONT, Mélanie CHAPUIS, Jean-Yves HUGON, Éric VAN REMOORTERE.

Approbation de la composition du Comité de Programmation LEADER

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre anime et gère depuis 2015 un programme LEADER. Le Comité de Programmation est l'organe décisionnel du Groupe d'Acteurs Locaux (GAL). Il est responsable de la mise en œuvre de la stratégie locale du programme LEADER et dispose d'un pouvoir souverain dans la sélection des projets. La composition du Comité de Programmation est le reflet de la stratégie et des enjeux du territoire, il regroupe des partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie. Le rôle du Comité de Programmation est de mettre en œuvre et de faire évoluer la stratégie en fonction des besoins du territoire. Il est aussi garant de la sélection des projets en validant une procédure de sélection claire, transparente, non discriminatoire et prévenant les conflits d'intérêts.

Il a été proposé d'approuver la composition du Comité de Programmation LEADER :

Collège public		
Patrice BOIRON	Membre titulaire	CCVIB
Claude NIVET	Membre suppléant	CCVIB
Nicolas THOMAS	Membre titulaire	CCVIB
Bruno MARDELLE	Membre suppléant	CCVIB
Catherine DUPONT	Membre titulaire	Châteauroux Métropole
Chantal MONJOINT	Membre suppléant	Châteauroux Métropole
Jean-Michel FORT	Membre titulaire	Châteauroux Métropole
Jean PINIER	Membre suppléant	Châteauroux Métropole
Luc DELLA-VALLE	Membre titulaire	Pays Castelroussin Val de l'Indre
Régis BLANCHET	Membre suppléant	Pays Castelroussin Val de l'Indre

Collège privé		
Robert CHAZE	Membre titulaire	Chambre d'agriculture de l'Indre
Nicolas PAILLOUX	Membre suppléant	Chambre d'agriculture de l'Indre
Rémy FAURE	Membre titulaire	Comité Départemental de Randonnée Pédestre
Bertrand LARDEAU	Membre suppléant	Comité Départemental de Randonnée Pédestre
Sylvie TOCANIER	Membre titulaire	Conseil de développement castelroussin
Sylvain FRAS	Membre suppléant	Conseil de développement castelroussin
Marie-Christine HAOND-BONNIEU	Membre titulaire	Conseil de développement castelroussin
Michaël JOURDAIN	Membre suppléant	Conseil de développement castelroussin
Dominique POTHEVIN	Membre titulaire	Conseil de développement castelroussin
Jean-François FILY	Membre suppléant	Conseil de développement castelroussin
Valérie GIQUEL	Membre titulaire	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre
Gérard GENICHON	Membre suppléant	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre
Danièle DESPAX	Membre titulaire	Fédération des Organisations Laïques de l'Indre
Jean-Claude SALADIN	Membre suppléant	Fédération des Organisations Laïques de l'Indre

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE la composition du Comité de Programmation LEADER.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 20 octobre 2020

Le Comité syndical, s'est réuni en l'an deux mil vingt le mardi vingt octobre à dix-huit heures à Niherne, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le douze octobre deux mil vingt.

Présents : Nathalie JAMET (représente Pascale BAVOUZET), Catherine DUPONT, Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (représente Gil AVÉROUS), Dany BADET, Denis MERIGO (représente Christophe BAILLIET), Christian BARON, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON, Bernard HUARD de VERNEUIL, Jean-Pierre LEMIERE, Bruno MARDELLE (avec sa suppléante Séverine GAGNERON), Patrice PERRAT, Claude NIVET, Jean PINIER (avec sa suppléante Évelyne PETIOT) Christophe VANDAELE, Régis BLANCHET. Philippe YVON, Lydie LACOU, Catherine RUET (représente Chantal MONJOINT), Sylvie OBOUH-FEGUE (avec sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Excusés : Pascale BAVOUZET (représentée par sa suppléante Nathalie JAMET), Gil AVÉROUS (représenté par son suppléant Stéphane ZECCHI), Christophe BAILLIET (représenté par son suppléant Denis MERIGOT), Chantal MONJOINT (représentée par sa suppléante Catherine RUET), Jacques BREUILLAUD (avec sa suppléante Annabelle LELONG), Marc BLANCHET (avec sa suppléante Valérie GERBAUD), Michel BLONDEAU, Marc FLEURET, Nicolas THOMAS.

Absents : Martine LACOTTE, Ludovic RÉAU, Bernadette VILLEMONT, Mélanie CHAPUIS, Jean-Yves HUGON, Éric VAN REMOORTERE.

Débat d'Orientations Budgétaires par l'examen du Rapport d'Orientations Budgétaires

Monsieur Luc DELLA-VALLE a lu oralement, en séance, le Rapport d'Orientations Budgétaires après avoir rappelé que le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la structure et de mettre en perspective des orientations fixées au profit du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Le ROB du syndicat mixte décline :

- Le contexte de la structure
- Une rétrospective des finances et des ressources humaines sur la période 2017-2019
- Une analyse prospective pour 2021

Le président a précisé que le ROB avait été préalablement approuvé par les membres du Bureau le 6 octobre dernier.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021,
- DEMANDE au président de préparer le Budget Primitif 2021.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 20 octobre 2020

Le Comité syndical, s'est réuni en l'an deux mil vingt le mardi vingt octobre à dix-huit heures à Niherne, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le douze octobre deux mil vingt.

Présents : Nathalie JAMET (représente Pascale BAVOUZET), Catherine DUPONT, Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (représente Gil AVÉROUS), Dany BADET, Denis MERIGO (représente Christophe BAILLIET), Christian BARON, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON, Bernard HUARD de VERNEUIL, Jean-Pierre LEMIERE, Bruno MARDELLE (avec sa suppléante Séverine GAGNERON), Patrice PERRAT, Claude NIVET, Jean PINIER (avec sa suppléante Évelyne PETIOT) Christophe VANDAELE, Régis BLANCHET. Philippe YVON, Lydie LACOU, Catherine RUET (représente Chantal MONJOINT), Sylvie OBOUH-FEGUE (avec sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Excusés : Pascale BAVOUZET (représentée par sa suppléante Nathalie JAMET), Gil AVÉROUS (représenté par son suppléant Stéphane ZECCHI), Christophe BAILLIET (représenté par son suppléant Denis MERIGOT), Chantal MONJOINT (représentée par sa suppléante Catherine RUET), Jacques BREUILLAUD (avec sa suppléante Annabelle LELONG), Marc BLANCHET (avec sa suppléante Valérie GERBAUD), Michel BLONDEAU, Marc FLEURET, Nicolas THOMAS.

Absents : Martine LACOTTE, Ludovic RÉAU, Bernadette VILLEMONT, Mélanie CHAPUIS, Jean-Yves HUGON, Éric VAN REMOORTERE.

TVB : validation de la 7ème opération « Voulez-vous planter des haies ? »

Après avoir rappelé le calendrier de l'opération, Madame Élodie JOLIVEAU a présenté les neufs projets sélectionnés (8 agriculteurs et 1 commune) pour cette 7^{ème} opération :

- M. LIMBERT (Déols) : 910 ml de haies bocagères sur 2 rangs et 0,5 ha de boisement.
- Commune de Déols : 0,4 ha de système agroforestier avec pommiers anciens et 141 ml de haies sur 2 rangs ; 1,2 ha de boisement et 266 ml de haies sur 2 rangs.
- M. Le DU (Buzançais) : 420 ml de haies bocagères sur 2 rangs.
- Mme SHEFLAN (Arthon) : 1 ha de système agroforestier, 231 ml de haies bocagères et fruitières et 100 ml de haies de petits fruits.
- M. PAILLAULT (Buzançais) : 280 ml de haies bocagères sur 2 rangs.
- M. BECHEREAU (Villedieu-sur-Indre) : 290 ml de haies bocagères et 210 ml d'alignements d'arbres.
- M. BIAUNIER (Chézelles) : 170 ml de haies bocagères et 40 ml de fruitiers d'alignement.
- M. LACHAUD (Déols) : 1 ha de système agroforestier.
- M. GIRAUDON (Déols) : 0,1 ha de système agroforestier et 50 ml d'alignement d'arbres fruitiers.

Trois dossiers de compléments de plants ont été également sélectionnés pour Messieurs FONBAUSTIER (Vouillon), PLAULT (Chézelles) et BROQUET (Etrechet).

Les résultats attendus pour cette opération seront :

- 2,5 km de haies bocagères sur 2 rangs ;
- 1,7 ha de boisement/bosquet ;
- 2,5 ha de systèmes agroforestiers ;
- 210 ml d'alignement d'arbres ;
- 381 ml de haies fruitières avec variétés anciennes.

Le plan de financement a été présenté comme suit :

Dépenses		Recettes	
Plants et fournitures	13 000,86 €	Conseil Régional (CRST)	15 800,00 €
Accompagnement technique – Chambre d'agriculture de l'Indre	6 820,20 €	Chambre d'agriculture de l'Indre	1 364,04 €
		Bénéficiaires	2 600,17 €
		Autofinancement	56,85 €
Total	19 821,06 €	Total	19 821,06 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE le plan de financement de l'opération et
- AUTORISE le président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 20 octobre 2020

Le Comité syndical, s'est réuni en l'an deux mil vingt le mardi vingt octobre à dix-huit heures à Niherne, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le douze octobre deux mil vingt.

Présents : Nathalie JAMET (représente Pascale BAVOUZET), Catherine DUPONT, Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (représente Gil AVÉROUS), Dany BADET, Denis MERIGO (représente Christophe BAILLIET), Christian BARON, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON, Bernard HUARD de VERNEUIL, Jean-Pierre LEMIERE, Bruno MARDELLE (avec sa suppléante Séverine GAGNERON), Patrice PERRAT, Claude NIVET, Jean PINIER (avec sa suppléante Évelyne PETIOT) Christophe VANDAELE, Régis BLANCHET, Philippe YVON, Lydie LACOU, Catherine RUET (représente Chantal MONJOINT), Sylvie OBOUH-FEGUE (avec sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Excusés : Pascale BAVOUZET (représentée par sa suppléante Nathalie JAMET), Gil AVÉROUS (représenté par son suppléant Stéphane ZECCHI), Christophe BAILLIET (représenté par son suppléant Denis MERIGOT), Chantal MONJOINT (représentée par sa suppléante Catherine RUET), Jacques BREUILLAUD (avec sa suppléante Annabelle LELONG), Marc BLANCHET (avec sa suppléante Valérie GERBAUD), Michel BLONDEAU, Marc FLEURET, Nicolas THOMAS.

Absents : Martine LACOTTE, Ludovic RÉAU, Bernadette VILLEMONT, Mélanie CHAPUIS, Jean-Yves HUGON, Éric VAN REMOORTERE.

Instauration du télétravail

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre souhaite instaurer le télétravail afin de répondre aux enjeux d'ordre social, environnemental et sanitaire. Il est rappelé que cette nouvelle modalité de travail repose sur le management par objectifs et la confiance mutuelle entre l'agent et la structure.

Madame Christelle GERMAIN a parcouru oralement, en séance, la Charte du télétravail, en rappelant :

- la définition du télétravail avec les principes généraux que sont le volontariat, la réversibilité, le maintien des droits et des obligations, la protection des données et le respect de la vie privée ;

- le cadre juridique depuis 2012 avec une évolution significative de ce dernier par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui a introduit le télétravail de manière ponctuelle et son décret d'application n°2020-524 du 5 mai 2020.

Pour la mise en œuvre du télétravail au sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre, la Charte décline et détaille :

- le champ d'application et des critères d'éligibilité du télétravail ;
- la forme du télétravail ;
- l'autorisation d'exercer des fonctions en télétravail ;
- la durée de l'autorisation et son renouvellement ;
- le lieu du télétravail ;
- l'organisation du télétravail ;
- les horaires de travail ;
- les équipements du télétravailleur et les engagements mutuels ;
- le maintien des droits et des obligations ;
- les assurances ;
- le suivi du télétravail.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE la Charte du télétravail et
- AUTORISE le président à signer les protocoles individuels des agents intéressés.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 20 octobre 2020

Le Comité syndical, s'est réuni en l'an deux mil vingt le mardi vingt octobre à dix-huit heures à Niherne, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le douze octobre deux mil vingt.

Présents : Nathalie JAMET (représente Pascale BAVOUZET), Catherine DUPONT, Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (représente Gil AVÉROUS), Dany BADET, Denis MERIGO (représente Christophe BAILLIET), Christian BARON, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON, Bernard HUARD de VERNEUIL, Jean-Pierre LEMIERE, Bruno MARDELLE (avec sa suppléante Séverine GAGNERON), Patrice PERRAT, Claude NIVET, Jean PINIER (avec sa suppléante Évelyne PETIOT) Christophe VANDAELE, Régis BLANCHET. Philippe YVON, Lydie LACOU, Catherine RUET (représente Chantal MONJOINT), Sylvie OBOUH-FEGUE (avec sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Excusés : Pascale BAVOUZET (représentée par sa suppléante Nathalie JAMET), Gil AVÉROUS (représenté par son suppléant Stéphane ZECCHI), Christophe BAILLIET (représenté par son suppléant Denis MERIGOT), Chantal MONJOINT (représentée par sa suppléante Catherine RUET), Jacques BREUILLAUD (avec sa suppléante Annabelle LELONG), Marc BLANCHET (avec sa suppléante Valérie GERBAUD), Michel BLONDEAU, Marc FLEURET, Nicolas THOMAS.

Absents : Martine LACOTTE, Ludovic RÉAU, Bernadette VILLEMONT, Mélanie CHAPUIS, Jean-Yves HUGON, Éric VAN REMOORTERE.

Contrat d'assurance des risques statutaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Pays souhaite renouveler la prestation de contrat d'assurance des risques statutaires pour la période 2021-2024.

Le Centre De Gestion (CDG) de l'Indre a effectivement souscrit un contrat d'assurance groupe pour garantir les collectivités affiliées qui le souhaitent, contre les risques financiers statutaires en cas de maladie, d'accident du travail, de maternité, de décès de leurs agents titulaires et contractuels. Le contrat actuel

arrive à échéance et le CDG a lancé une consultation afin de poursuivre ce service. Le marché d'assurance proposé par le CDG a été attribué à :

Assureur : Groupama

Courtier : SIACI Saint Honoré

Durée de contrat : 4 ans (date d'effet au 1^{er} janvier 2021)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

La souscription retenue prévoit de couvrir toutes les obligations de prise en charge de l'absentéisme des agents :

- Agents affiliés CNRACL : tous les risques (décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire) avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,74%. Il est précisé que la franchise en maladie ordinaire est maintenue lors de la transformation de l'arrêt en longue maladie / longue durée.
- Agents non affiliés à la CNRACL (IRCANTEC) : risques assurés : accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique ; avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,20 %. Il est précisé que la franchise en maladie ordinaire est maintenue lors d'une requalification en grave maladie.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE la souscription à ce contrat d'assurance et d'honorer les frais de procédure inhérent,

- AUTORISE le président à signer les conventions en résultant et tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 20 octobre 2020

Le Comité syndical, s'est réuni en l'an deux mil vingt le mardi vingt octobre à dix-huit heures à Niherne, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le douze octobre deux mil vingt.

Présents : Nathalie JAMET (représente Pascale BAVOUZET), Catherine DUPONT, Bernard AUJEAN, Stéphane ZECCHI (représente Gil AVÉROUS), Dany BADET, Denis MERIGO (représente Christophe BAILLIET), Christian BARON, Patrice BOIRON, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Éric FRESNEAU, Michel GEORJON, Bernard HUARD de VERNEUIL, Jean-Pierre LEMIERE, Bruno MARDELLE (avec sa suppléante Séverine GAGNERON), Patrice PERRAT, Claude NIVET, Jean PINIER (avec sa suppléante Évelyne PETIOT) Christophe VANDAELE, Régis BLANCHET. Philippe YVON, Lydie LACOU, Catherine RUET (représente Chantal MONJOINT), Sylvie OBOUH-FEGUE (avec sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Excusés : Pascale BAVOUZET (représentée par sa suppléante Nathalie JAMET), Gil AVÉROUS (représenté par son suppléant Stéphane ZECCHI), Christophe BAILLIET (représenté par son suppléant Denis MERIGOT), Chantal MONJOINT (représentée par sa suppléante Catherine RUET), Jacques BREUILLAUD (avec sa suppléante Annabelle LELONG), Marc BLANCHET (avec sa suppléante Valérie GERBAUD), Michel BLONDEAU, Marc FLEURET, Nicolas THOMAS.

Absents : Martine LACOTTE, Ludovic RÉAU, Bernadette VILLEMONT, Mélanie CHAPUIS, Jean-Yves HUGON, Éric VAN REMOORTERE.

Adhésion à l'association Adéfibois

L'association Adéfibois Berry, créée en 1998 et composée d'un bureau de 17 membres (producteurs, prestataires, transformateurs et utilisateurs) agit pour le développement de la filière bois en Berry de l'approvisionnement à la valorisation à travers :

- l'organisation de visites,
- la création de supports de communication,
- la sensibilisation, la réalisation de pré-études bois énergie,
- l'accompagnement des porteurs de projets et
- la mise en réseau.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre ainsi que les porteurs de projets du territoire sont accompagnés par l'association Adéfibois plus particulièrement dans le cadre du COT EnR.

L'adhésion à l'association donne lieu à cotisation annuelle d'un montant de 200,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion à l'association Adéfibois,
- AUTORISE le président à procéder au paiement de la cotisation annuelle.

Pour extrait conforme,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE